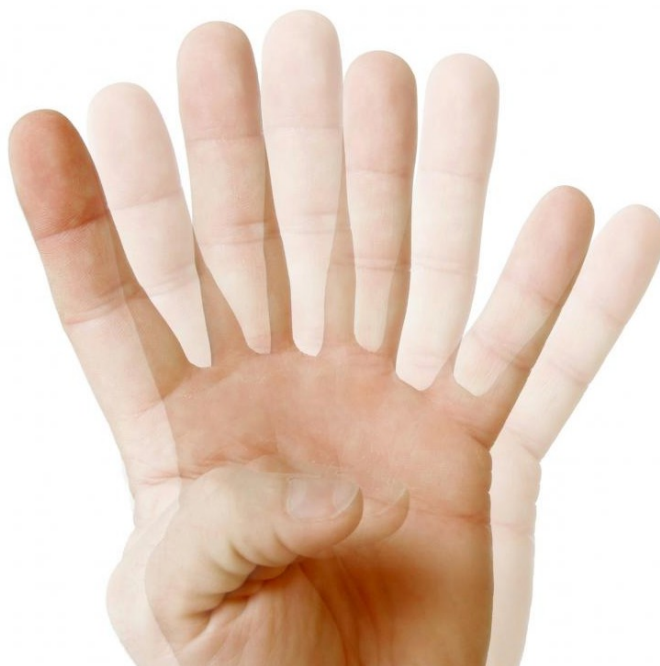




**Scanners mobiles de basse intensité (SMBI),
Groupes opérationnels de soutien tactique (GOST)
& Groupes de lutte anti-traffics (GLAT) :**

**« S'il y avait 500 agents
de plus par DR [direction régionale],
il n'y aurait pas besoin
de SMBI » [et c'est un cadre sup' qui le dit] !**



*Tripler les effectifs est une nécessité martelée par SOLIDAIRES Douanes depuis des années,
peu à peu tout le monde en convient, à en perdre « les têtes » ?!*

Sommaire



Communiqué / Résumé

page 2



Annexe n°1 : déclaration liminaire

pages 3 à 5



Annexe n°2 : Compte-rendu

pages 6 à 10



Annexe n°3 : lexique

page 11



*Tripler les effectifs est une nécessité martelée
par SOLIDAIRES Douanes depuis des années,*



peu à peu le monde en convient, à en perdre « les têtes » ?!

**« S'il y avait 500 agents
de plus par DR [direction régionale],
il n'y aurait pas besoin
de SMBI » [et c'est un cadre sup' qui le dit] !**



3 expérimentations : la DG salue la méthode [Coué !]

Les GLAT

(mixité OPCO & SURV)

Les groupes de lutte anti-traffics sont des unités mixtes, rassemblant des personnels de services des 2 branches :

- opérations commerciales (OPCO)
- surveillance (SURV).

L'expérimentation imposée au pas de charge depuis 2 ans fait enfin l'objet d'un projet de doctrine.

Écueil : la DG avoue qu'il n'y a pas de cadre juridique consolidé aux enquêtes douanières !

Les GOST

(en SURV)

Les groupes opérationnels de soutien tactique sont un projet à la fois :

- d'unités régionales de renfort de brigades territoriales,
- d'antichambres de la DNRED.

Avec la pénurie d'effectifs partout sur le territoire, nombre de directions ont décliné l'expérimentation. Seule la DI AuRA dispose d'un GOST.

Le SMBI

(en SURV)

Le scanner mobile de basse intensité est une camionnette avec scanner et roues fragiles.

Un temps qualifié de « camionnettas », le projet n'est guère pris au sérieux.

De moindre capacité de détection que les camions scanners mobiles spéciaux (SMS), il a le mérite pour les autorités de coûter moins cher...



3 exploitations : SOLIDAIRES attire l'attention !

Dans le principe, SOLIDAIRES n'est pas opposé à ces 3 expérimentations.

Néanmoins, les conditions de leur mise en place sont triplement scandaleuses !

D'abord leur fait générateur est une gestion de la pénurie.

Ensuite, les autorités continuent via ces projets à rogner :

- sur l'effectif, en n'abondant pas à hauteur des besoins les unités concernées, et plus largement le réseau ;
- sur les rémunérations, en n'accordant ni prime ni indemnité, malgré l'investissement et la technicité ;
- sur le régime de travail, en remettant en cause les garanties notamment en matière de repos.

Face aux difficultés, un cadre supérieur lâche la solution : « S'il y avait 500 agents de plus par DR, il n'y aurait pas de SMBI » ! Ne reste plus qu'à mettre en pratique !



Annexe 1 :

Déclaration liminaire lue par SOLIDAIRES

exposant notre analyse et résumant les enjeux



Expérimentations :

des Groupes opérationnels de soutien tactique (GOST),
des Groupes de lutte anti-traffics (GLAT),
des scanners mobiles de basse intensité (SMBI)

à tout faire sur... les chapeaux de roue, la roue pète !

(littéralement !)



Sur le fil du rasoir ?

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

À peine les vacances de février sont achevées, voici que les instances de représentation du personnel (IRP) s'enchaînent ici à la Direction générale :

- après un groupe de travail (GT) mardi (10/03) sur les emplois...
- ... voici donc ce jeudi (12/03) et ce vendredi (13/03) une réunion de la formation spécialisée (FS) du Comité social d'administration de réseau (CSAR) !

Deux jours de réunion ne seront pas de trop pour échanger.

- L'ordre du jour est dense : 6 points !
- En lien, les documents de travail sont abondants : plus de 150 pages noircies !



Les thèmes sont divers !

- Il y a notamment 3 projets de doctrine :
 - 1°) les groupes de lutte anti-traffics (GLAT) ;
 - 2°) sur les groupes opérationnels de soutien tactique (GOST), à travers l'expérimentation en Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) ;
 - 3°) sur le réseau cyber déconcentré.
- Il y a ensuite 2 présentations d'expérimentations, d'ordre « technique » :
 - 1°) le déploiement de scanners mobiles de basse intensité (SMBI) sur le vecteur routier, ici au sein de la Direction régionale (DR) de Bayonne ;
 - 2°) l'investigation numérique.
- Il y a enfin la présentation de l'état d'avancement du plan de sécurisation des sites douaniers.

Ce balayage tous azimuts donne le tournis.

À croire qu'il y aurait urgence ?!

Normalement, quand un chantier est lancé, les autorités doivent:

- prévoir,
- planifier,
- se donner les moyens,
- dresser un 1^{er} retour d'expérience,
- avant de valider... puis d'étendre le dispositif !

Ici, certes à première vue, les documents de travail se veulent rassurants. Mais à y regarder de plus près, le retour du réel est renversant !



Commençons par le GOST, avec une charge conséquente :

Que cela soit sur l'équipement, en citant son Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

- « Port d'équipement individuel lourd (46 kgs pendant les opérations). »
- « Manutention de matériels entre 22 et 70 kgs durant les interventions. »

Ou que cela soit sur le projet de doctrine : « Possibilité de prévoir sur juillet /août une modification du rythme de travail pour permettre aux agents GOST de bénéficier de 2 semaines de CA. Sur cette période, les équipes « semaine » et « astreinte » pourront être fusionnées. »

En d'autres termes, les agents seront davantage chargés que les soldats débarquant sur les plages de Normandie le Jour J... et n'auront pas la garantie de congés estivaux.



Enchaînons par l'absence de compensation prévue à l'usage tenue civile, ce qui nous permet de faire le lien avec le GLAT :

N'est-il pas prévu une indemnité ?

Ces habits ne sont-ils pas des effets portés dans un cadre professionnel ?

Pourquoi donc ces collègues, ainsi que plus largement tous nos collègues exerçant leur profession avec leurs propres effets vestimentaires ne pourraient-ils pas bénéficier d'indemnités mensuelles (pour nettoyage, renouvellement...) ?



Poursuivons avec le SMBI dans la DR Bayonne.

Livré en novembre, faisant l'objet d'une expérimentation depuis début 2026.

Qu'est-il dit ? « Les premières itérations de la mutualisation se sont bien déroulées. Cependant, seulement 4 opérations de mutualisation ont eu lieu en raison des intempéries et d'une avarie sur une roue du SMBI. »

En d'autres termes, on a 4 opérations de mutualisation sur 2 mois, donc 1 opération par quinzaine. Et qui se terminent comment ? À force de tirer sur la roue... la roue pète ?!

Plus de moyens sur le moyeu ?!



Concluons sur la Polynésie :

Plutôt que de vouloir gérer la pénurie d'effectifs par la multiplication de chantiers, notamment techniques, les autorités feraient bien de revenir aux fondamentaux.

C'est-à-dire en garantissant :

- un régime de travail légal
- et une rémunération adéquate.

Car en Polynésie, le recours à des personnels douaniers sur des moyens navals de la Marine nationale sans le bénéfice des 24/24^e les use prématurément.

Par ailleurs le management, parfois vécu de manière très brutale, engendre du mal-être. Outre les mentions des collègues de la BSE Papeete au registre santé sécurité au travail (RSST), il y a le boycott intersyndical des instances, jusqu'au Comité local d'action sociale (CLAS) de Polynésie !

À quand un changement de braquet ? La dure réalité du « tous azimuts » pourrait bien rattraper ces « expérimentations » au tournant, la « haute » administration portant alors la responsabilité d'envoyer nos collègues dans le décor pour pas un rond !

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le jeudi 12 mars 2026



Annexe 2 :

Compte-rendu détailé SOLIDAIRES

**Scanners mobiles de basse intensité (SMBI),
Groupes opérationnels de soutien tactique (GOST)
& Groupes de lutte anti-traffics (GLAT) :**

**« S'il y avait 500 agents
de plus par DR [direction régionale],
il n'y aurait pas besoin
de SMBI » [et c'est un cadre sup' qui le dit] !**

Introduction

La séance de la formation spécialisée (FS) est présidée par Pascal Piquot, sous-directeur des ressources humaines et relations sociales (SD-RH).

Le SD-RH est assisté de plusieurs cadres supérieurs, notamment de :

- Cyrille Cohen, sous-directeur Réseau (SD-R) ;
- Corinne Cléostrate, sous-directrice Affaires juridiques et lutte contre la fraude (SD-JCF).

Tous les syndicats participent à la réunion.
Seul SOLIDAIRES lit une déclaration liminaire (détails en pages 4 et 5) où nous revenons sur plusieurs aspects « renversants », notamment :

- *pour un SMBI, la perte d'une roue ;*
- *pour le GOST, le poids de l'équipement et la non garantie de congés estivaux ;*
- *l'absence de compensation pour l'usage de tenues civiles dans le cadre professionnel !*



Point 1 – Groupes de lutte anti-traffics (GLAT)



1°) Présentation générale

Les GLAT permettent de structurer l'action de la Douane, avec :

- de nouvelles prérogatives (saisir des sommes sur des comptes),
- et organisation (possibilité de mener un dossier en justice sans passer par la case investigation judiciaire).

Selon la représentation de la « haute » administration, la participation aux GLAT est expressément basée sur le volontariat (page 4 de la Doctrine).
Si les collègues « *ne le sentent pas, ils pourront ne pas y aller* »...

Ça doit être répété clairement : le dispositif doit être sécurisé préalablement, sous la responsabilité locale :

- des directeurs régionaux (DR)
- et chefs de pôle d'orientation des contrôles (POC).

Formation Spécialisée

Santé, **S**écurité, **C**onditions de **T**ravail

Groupe de Travail des 12-13/03/2026



Conditions de travail

Compte-rendu

Tripler les effectifs est une nécessité martelée par SOLIDAIRES Douanes depuis des années,



peu à peu le monde en convient, à en perdre « les têtes » ?!



2°) Matériel

La DG est demandeuse de remontées en matière de besoin de matériel du terrain...

SOLIDAIRES Douanes insiste donc sur la 1^{re} et très forte attente de nos collègues concernant la prise en charge indemnitaire des tenues civiles utilisées au bénéfice de l'administration pour mettre en œuvre ces opérations !

Nous demandons également que la nécessaire spécialisation technique des collègues, seule à même de permettre la mise en œuvre de ces GLAT, doit s'accompagner de mesure indemnitaire/prime de technicité.

La DG prend bien en compte la nécessité de renforcer les moyens humains, matériels et indemnitaires et transmettra les remontées syndicales en ce sens.



3°) Cadre juridique

La DG précise qu'il n'y a pas de cadre juridique aux enquêtes douanières, contrairement à celles judiciaires, via le nouveau code de procédure pénale (NCPP)...

Néanmoins un guide de l'enquête douanière est en cours d'élaboration, pour être diffusé après la mise en œuvre du nouveau code des douanes ! Il sera même diffusé aux différents parquets.

SOLIDAIRES Douanes attire l'attention sur la pression professionnelle qui retombera nécessairement sur les collègues, avec désormais un contrôle extérieur possible ?!?

Plutôt qu'un nouveau Code des douanes, **SOLIDAIRES Douanes revendique depuis plusieurs années un Code des procédures douanières**, afin qu'un cadrage lisible existe nationalement.



4°) Le quotidien (communication, régime de travail...)

La DG indique qu'il y aura bien :

- des gilets pare-balles (GPB) individuels à port discret et genrés,
- des téléphones portables (déploiement de Wary Me en juin 2026, en attendant le réseau radio du futur -RRF- à terme).
- Les applications *Tchap* et *Signal* sont validées pour communiquer entre personnels opérations commerciales (CO) et Surveillance (SURV).

Sur la récupération des heures de nuit, week-end (WE) et jours fériés, la DG renvoie à l'arrêté du 8 février 2022¹.

Pour rappel, l'article 1 indique : « *cinq nuits de jours ouvrés, un jour férié ou un jour de week-end donnent lieu à l'attribution d'une demi-journée de repos compensateur [RC]* ».

Afin de s'y retrouver, SOLIDAIRES Douanes transcrit autrement. D'après l'arrêté de 2022 :

- 1 nuit de jour ouvré : 0,1 RC ;
- 5 nuits de jours ouvrés : 0,5 RC ;
- 10 nuits de jours ouvrés : 1 RC ;
- 1 jour férié ou 1 jour de week-end : 0,5 RC ;
- 2 jours fériés ou 2 jours de week-end : 1 RC

Donc une majoration de 10 à 50%, la moyenne étant fixée à 25%. NDLR : ce qui n'est déjà pas le cas partout et tout le temps !

¹ Source : Arrêté du 8 février 2022 fixant les taux de rémunération et les modalités de compensation horaire des astreintes et des interventions effectuées par certains agents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000019649525/>



5°) En résumé

Selon la « haute » administration :

« Le format GLAT, il faut se dire que c'est la bonne méthode [Coué ???] »

Syndicalement :

À SOLIDAIRES Douanes, nous ne sommes pas dupes que tous les nouveaux dispositifs (GLAT, GOST, SMBI, DRONES, etc.) sont désormais déployés par la DG selon une méthode assez habile (agile !?) brassant :

- *novlangue : le processus « itératif » mis en abîme !*
- *affranchissement assumé & systématique de reconnaître le travail et l'investissement supplémentaire en n'assortissant pas le dispositif d'un cadre indemnitaire préalable et sérieux ;*
- *écartement systématique de la mise en sous-effectif des services contributeurs (= toutes les expérimentations se font à effectif en baisse dans ces services) ;*
- *moyens matériels qui achoppent toujours sur le point de la tenue vestimentaire civile (discrète, non uniforme pour éviter d'être identifié, etc.) pour toute mission hors de son bureau... sans doute parce qu'elle ne peut que passer par une prime qui permettrait à chaque collègue de compenser l'argent qu'il donne pour son travail !*
- *enfin le volontariat généralisé : c'est compter sur l'effet de nouveauté et d'emballlement qui permet en quelque sorte de s'affranchir d'octroyer un cadre exhaustif (effectifs, moyens matériels, rémunération)...*

Nous ne sommes pas dupes de ces « techniques » pour faire passer des projets avec des cadres plus ou moins « flottants ».



Point 2 – Scanner mobile de basse intensité (SMBI), expérimentation à la DR Bayonne



[Intervention avec le point 3 - Absence de la SD-JCF l'après-midi]



1°) Présentation générale

Dixit la DG, il y a eu des difficultés techniques, dont la perte d'une roue sur une des camionnettes scanner !

Après le retour usine, il faudra compter entre 10 & 12 semaines pour un retour sur le terrain...

En effet, le problème de la roue est qu'il y a un capteur spécifique sur ce pneu, donc difficile à changer (intervention conjointe Mercedes-Benz/HTDS – High technologies detection systems). Les collègues ont donc trouvé comme moyen de surgonfler la roue de secours pour continuer à travailler malgré tout...

4 brigades utilisent le SMBI (Hendaye, Bayonne, Dax et Pau). L'usage est moindre à Pau.

À SOLIDAIRES Douanes, nous nous réjouissons de ces nouvelles et constatons donc que la roue tourne pour la Douane !

Une question : avec tous ces aléas, peut-être serait-il justement opportun d'envisager un « coup de Pau » ?!?

En tout état de cause et en sécurité, nous demandons à ce que tous les personnels (y compris les agents de protection « marshalls ») se voient octroyer le port de dosimètre individuel, afin d'avoir un suivi plus fin de leur exposition radiométrique.



2°) Aspect technique

D'après la sous-directrice JCF, la Douane française est en queue de peloton, par rapport aux autres pays européens, en matière technologique.

Commentaires SOLIDAIRES Douanes : c'est d'abord le cas en matière de rémunération et d'effectifs !

Les contrats de maintenance sont prévus et des pénalités appliquées autant que possible (en lien avec le bureau FIN2) en cas d'avaries.

Un SMBI émettrait en nominal un rayonnement 100 fois moins puissant qu'une radio dentaire...



Point 3 – Groupe opérationnel de soutien tactique (GOST)



1°) Présentation générale

Selon la « haute » administration, c'est :

- une unité de sécurisation en premier lieu,
- de soutien ensuite,
- MAIS AUSSI capable d'autonomie (même si c'est à titre subsidiaire).



2°) Méthodologie avec un maître-mot : le suivi

Il y aura un suivi fin de l'activité :

- quantitatif (planifiée vs autonome) ;
- ainsi que qualitatif (nature des missions, retours d'expérience, difficultés rencontrées...).

Il y aura également un suivi le plus exhaustif possible des personnels engagés (professionnellement et personnellement - santé physique et psychique).



3°) Doctrine d'emploi et régime de travail :

Selon la « haute » administration, au niveau des effectifs, les unités d'origine des agents du GOST ont été abondées en conséquence...

Par ailleurs ce peut être un facteur d'attractivité, ce type d'unité intermédiaire quitte à ce qu'ils soient récupérés ensuite par la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières).

Pour les congés :

- il n'y aura pas de pose de jours de congé annuel (CA) durant les périodes d'astreinte,
- et il sera examiné s'il est possible d'accorder 2 à 3 semaines de CA sur la période juillet/août...

SOLIDAIRES Douanes rappelle que la détermination du régime ARTT est du seul ressort des agents et non de l'encadrement (qui est soumis en principe au régime du forfait) qui doit se borner à organiser de façon neutre la consultation de ceux-ci...

Il est inscrit clairement que le GOST servira notamment à combler le sous-effectif estival dans les unités !

Par ailleurs, le Bulletin officiel des douanes (B.O.D.) de référence prévoit bien que les jours non couverts (JNC) sont certes posées par l'encadrement, mais « après consultation de l'agent concerné » !

Il faudra réglementairement que les heures où les collègues seront déclenchés (en étant d'astreinte) soient bien majorées de 25% ou compensées financièrement (ce qui n'est quasiment pas le cas aujourd'hui, pour les astreintes de tous types en douane).



Annexe 3 : Lexique

Sigle/Acronyme	Signification
AuRA	<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>
B.S.E.	<i>Brigade de surveillance extérieure</i>
C.A.	<i>Congé annuel</i>
CLAS	<i>Comité local d'action sociale</i> Instance de représentation du personnel interdirectionnelle au sein du ministère de l'Economie et des Finances, équivalent en Polynésie française au <i>Conseil départemental d'action sociale</i> (CDAS).
CO ou OPCO	Branche <i>Opérations commerciales</i> de la DGDDI
C.S.A.	<i>Comité social d'administration.</i> Instance de représentation du personnel.
C.S.A.R.	<i>Comité social d'administration de réseau</i> Comité de l'ensemble des services de la DGDDI. Le sigle CSAR peut se prononcer « César » ou « Czar » (à la russe) pour souligner un certain caractère césariste de l'instance. Ici le <i>Réseau</i> désigne la D.G.D.D.I en tant qu'administration avec réseau de directions et de services. Avant la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) au sortir des élections professionnelles de décembre 2022, le C.S.A.R. était dénommé <i>Comité technique de réseau – CTR</i> . Et encore auparavant (avant les élections professionnelles d'octobre 2012), cette instance s'intitulait <i>Comité technique paritaire central – CTPC</i> .
D.G.D.D.I.	<i>Direction générale des Douanes et Droits indirects</i>
D.G.	<i>Direction générale</i>
D.I.	<i>Direction interrégionale</i>
D.R.	<i>Direction régionale</i>
D.N.R.E.D	<i>Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières</i>
FIN2	Bureau intitulé <i>Achats</i> . Il s'agit du 2 ^e bureau de la sous-direction <i>Finances et achats</i> (SD-Fin) de la DGDDI.
F.S. (ex-CHSCT)	<i>Formation spécialisée</i> (en santé, sécurité, conditions de travail – SSCT). Instance représentative du personnel (IRP) ayant remplacé le <i>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</i> (CHSCT) à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.
GLAT	<i>Groupe de lutte anti-traffics</i>
GOST	<i>Groupe opérationnel de soutien tactique</i>
G.T.	<i>Groupe de travail</i> Instance représentative du personnel (IRP), préalable à un C.S.A. ou une séance plénière de F.S.
J.C.F.	<i>Affaires juridiques et lutte contre la fraude</i>
Marshall	<i>Agent de protection</i> , sécurisant la zone de contrôle du SMBI. Le terme états-unien « <i>marshall</i> » est employé officiellement par la Direction générale. Plutôt qu'un énième anglicisme, mêlant snobisme et complexe d'infériorité, nous rappelons que la langue française permet l'emploi d'alternatives : <i>agent de guet, factionnaire, gardien/agent de garde, agent de protection, sentinelle, surveillant, veilleur, vigie, etc.</i>
NDLR	<i>Note de la rédaction</i>
RC	<i>Repos compensateur</i>
SD	<i>Sous-directeur / Sous-directrice</i>
S.M.B.I.	<i>Scanner mobile de basse intensité</i> Camionnette dotée d'un scanner, précédemment nommée « camionnettas »
SURV	Branche <i>Surveillance</i> de la DGDDI

Groupes opérationnels de soutien tactique (GOST), Groupes de lutte anti-traffics (GLAT), Scanners mobiles de basse intensité (SMBI) :

« S'il y avait 500 agents de plus par DR, il n'y aurait pas besoin de SMBI » !



Tripler les effectifs est une nécessité martelée par SOLIDAIRES Douanes depuis des années, peu à peu le monde en convient, à en perdre « les têtes » ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !